

Factsheet: AXA World Funds Global Inflation Bonds A EUR cap

Rapport mensuel au 30-04-24

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds international d'obligations indexées à l'inflation (EUR - Capitalisation)

VNI: **135,73** EURRating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des performances en investissant dans des obligations indexées sur l'inflation émises dans des pays appartenant à l'OCDE, à moyen terme.

Le Compartiment est géré de manière active afin de saisir les opportunités des marchés des obligations indexées sur l'inflation. Les décisions d'investissement suivantes sont prises après une analyse macroéconomique et microéconomique approfondie de ce marché : positionnement sur la courbe de rendement indexée sur l'inflation (la courbe de rendement indexée sur l'inflation illustre le rapport entre l'échéance et le rendement de l'obligation indexée sur l'inflation), gestion de la durée pour les obligations indexées sur l'inflation (la durée mesure, en nombre d'années, la sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt), positionnement en fonction des prévisions d'inflation, allocation géographique.

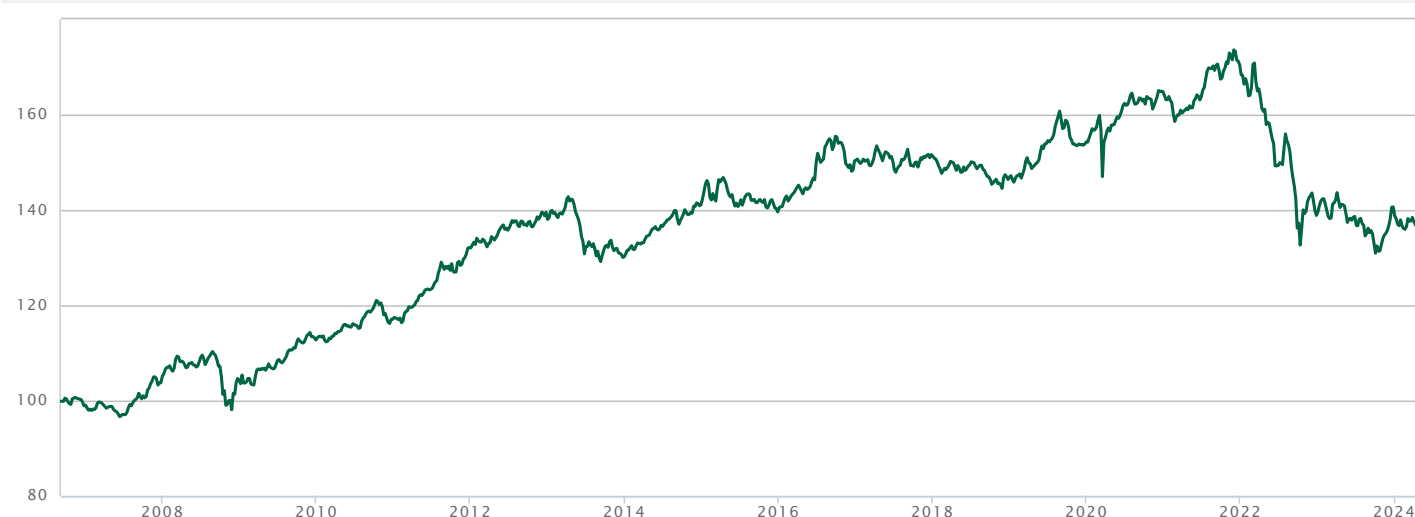
Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations indexées sur l'inflation ou des titres de créances assimilés émis par des gouvernements appartenant à l'OCDE, des entreprises ou organismes publics à l'échelle mondiale et jusqu'à un tiers de ses actifs dans des titres de créances non indexés sur l'inflation et des instruments du marché monétaire.

Dans la limite de 200% de ses actifs nets, le Compartiment peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés, en particulier des Swaps de défaut de crédit, pour atteindre son objectif d'investissement. Il peut également utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

Le Compartiment vise une sensibilité aux variations de taux d'intérêt entre 5 et 15 : si les taux d'intérêt augmentent de 1 %, la Valeur Liquidative du Compartiment peut diminuer de 5% jusqu'à 15 %.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 06-09-06 au 30-04-24



 AXA World Funds Global Inflation Bonds A EUR cap

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

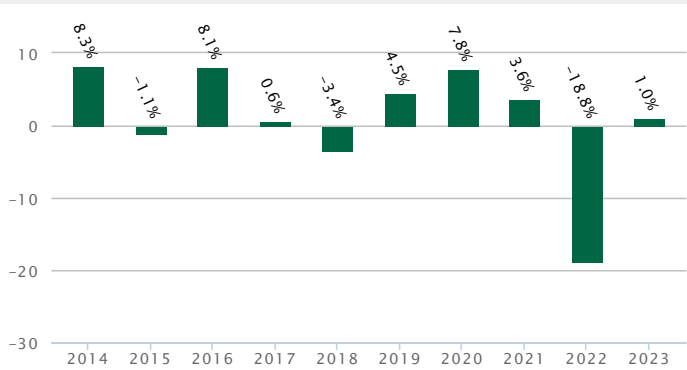
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
AXA World Funds Global Inflation Bonds A EUR cap	-2,15%	-2,03%	-3,20%	-3,99%	-5,55%	-1,95%	+0,07%	+1,74%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



AXA World Funds Global Inflation Bonds A EUR cap

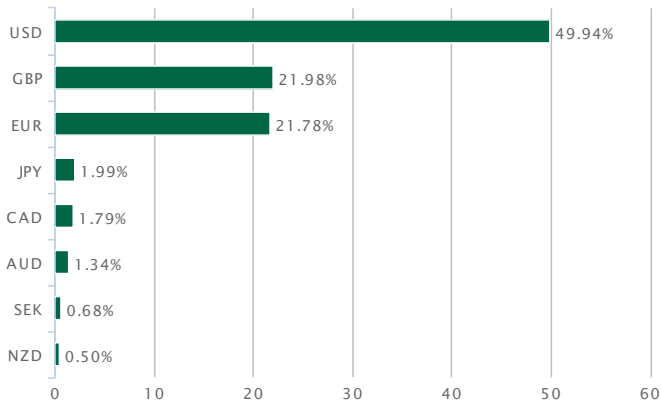
* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

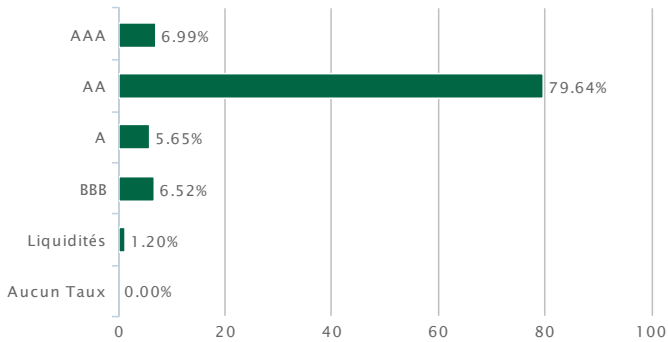
Distribue un dividende Non

Composition

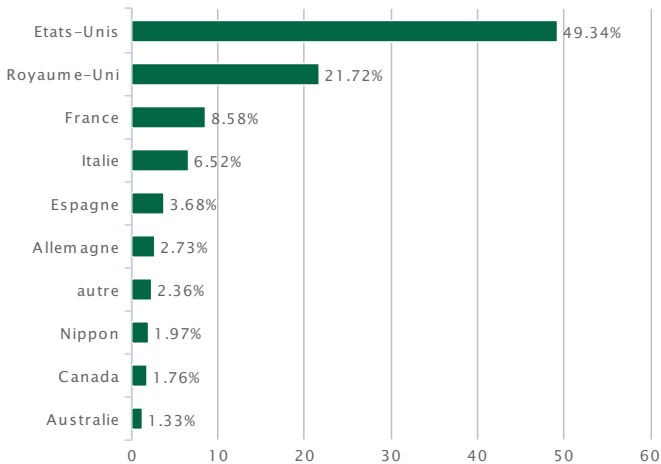
Répartition par devise



Répartition par rating



Répartition par région - standardisé

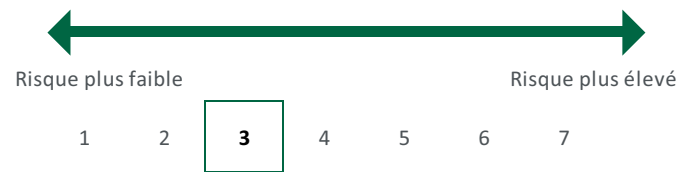


Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	124.629.380,83 EUR
Taille du compartiment	1.122.257.568,69 EUR
Nombre de parts	915.711,24
Devise	EUR
Code ISIN	LU0266009793
Benchmark	Aucun
Horizon d'investissement	Minimum 3 ans
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit luxembourgeois AXA World Funds
Compartiment de	Axa World Funds
Service financier	Axa Bank Europe, Boulevard du Souverain 25, 1170 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	AXA Investment Managers Paris
Gestionnaire(s)	Ana Otalvaro Elida Rhenals

L'indicateur de risque



Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Risques additionnels

- Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.
- Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.
- Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents.

L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	100,00 EUR au 06-09-06
--------------	------------------------

Périodicité	quotidienne
Publication sur le site internet	http://www.axa-im.be http://www.beama.be http://www.tijd.be http://www.lecho.be

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	0,00 EUR
Minimum de souscription supplémentaire	0,00 EUR

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	12h le jour J, où J est un jour ouvrable
Date d'évaluation du cours	J
Date-valeur	J+4 pour une souscription (J+5 pour un remboursement)

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	- Moins de 25 000 EUR: 2,00% 25 000 à 49 999 EUR: 1,75% 50 000 à 74 999 EUR: 1,50% 75 000 EUR ou plus: 1,25%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	0,60%
Frais courants	0,85% (change 1 x par an)
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Max. 2% de la valeur nette d'inventaire de l'action.
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	1,32% (max. 4.000 EUR)
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	
* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.	

Documents

 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	anglais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.axa-im.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur de l'OPC : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la pyramide - 92800 Puteaux, France ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be).

Powered by

